ASSEMBLÉE NATIONALE

PREMIÈRE SESSION TRENTE-HUITIÈME LÉGISLATURE

Procès-verbal

de l'Assemblée

Le mercredi 19 décembre 2007 — N° 57

Président de l'Assemblée nationale :
M. Michel Bissonnet

QUÉBEC

La séance est ouverte à 10 h 05.

Moment de recueillement

AFFAIRES COURANTES

Dépôts de documents

Mme Gagnon-Tremblay, ministre des Relations internationales et ministre responsable de la Francophonie, dépose :

Le rapport d'activité de l'Office Québec-Amériques pour la jeunesse, pour l'exercice financier terminé le 31 mars 2007.

(Dépôt n° 780-20071219)

Mme Courchesne, ministre de l'Éducation, du Loisir et du Sport, dépose :

Le rapport annuel de la Commission consultative de l'enseignement privé, pour l'exercice financier terminé le 30 juin 2007 ;

(Dépôt n° 781-20071219)

Le rapport annuel de gestion de la Commission consultative de l'enseignement privé, pour l'exercice financier terminé le 31 mars 2007.

(Dépôt n° 782-20071219)

M. Hamad, ministre de l'Emploi et de la Solidarité sociale, dépose :

Le rapport d'activité du Comité consultatif de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale, pour l'exercice financier terminé le 31 mars 2007 ;

(Dépôt n° 783-20071219)

Le rapport actuariel du Régime québécois d'assurance parentale, pour l'exercice financier terminé le 31 décembre 2006.

(Dépôt n° 784-20071219)

_____

Mme St-Pierre, ministre de la Culture, des Communications et de la Condition féminine, dépose :

Le Plan stratégique 2007-2012 du Conseil du statut de la femme.

(Dépôt n° 785-20071219)

_____

M. Fournier, leader du gouvernement, dépose :

La réponse à la question écrite n° 3 concernant le besoin de médecins dans la circonscription de Portneuf, inscrite au Feuilleton et préavis du 19 décembre 2007 par M. Francoeur (Portneuf).

(Dépôt n° 786-20071219)

_____

M. le président, dépose :

Une lettre, en date du 18 décembre 2007, qu'il a reçue de M. Jean Charest, premier ministre du Québec, l'informant de la désignation, à titre de membres de la Sous-commission de la réforme parlementaire, de Mme Lise Thériault, députée d'Anjou et présidente de la Commission des institutions, et de M. Geoffrey Kelly, député de Jacques-Cartier et président de la Commission des affaires sociales.

(Dépôt n° 787-20071219)

Dépôts de rapports de commissions

M. Taillon (Chauveau), à titre de président, dépose :

Le rapport de la Commission de l'administration publique qui, le 14 décembre 2007, a entendu le sous-ministre des Finances, la Contrôleur des finances et de la comptabilité gouvernementale, et le secrétaire du Conseil du trésor dans le cadre du mandat de l'Assemblée nationale relativement à l'application de la *Loi sur l'équilibre budgétaire*. La commission a également tenu des séances de travail les 29 novembre, 17 et 18 décembre 2007. Le rapport contient 6 recommandations.

(Dépôt n° 788-20071219)

M. Paquet (Laval-des-Rapides), à titre de président, dépose :

Le rapport de la Commission des finances publiques qui, le 18 décembre 2007, a procédé à l'étude détaillée du projet de loi n° 44, Loi modifiant la Loi sur l'administration financière et la Loi sur le ministère des Finances. Le rapport contient des amendements au projet de loi.

(Dépôt n° 789-20071219)

Mme Morissette (Charlesbourg), à titre de présidente, dépose :

Le rapport de la Commission de l'économie et du travail qui, le 17 décembre 2007, a procédé à l'étude détaillée du projet de loi n° 39, Loi modifiant la Loi sur les forêts et d'autres dispositions législatives. Le rapport contient des amendements au projet de loi.

(Dépôt n° 790-20071219)

Le rapport de la Commission de l'économie et du travail qui, les 11 et 14 décembre 2007, a procédé à l'étude détaillée du projet de loi n° 41, Loi favorisant la transparence dans la vente de l'essence et du carburant diesel. La commission rejette le texte du projet de loi.

(Dépôt n° 791-20071219)

M. Bergman (D'Arcy-McGee), à titre de président, dépose :

Le rapport de la Commission des transports et de l'environnement qui, les 12, 13, 14, 17 et 18 décembre 2007, a procédé à l'étude détaillée du projet de loi n° 42, Loi modifiant le Code de la sécurité routière et le Règlement sur les points d'inaptitude. La commission a également tenu des séances de travail les 12, 13 et 17 décembre 2007. Le rapport contient des amendements au projet de loi.

(Dépôt n° 792-20071219)

Dépôts de pétitions

Du consentement de l'Assemblée pour déroger à l'article 63 du Règlement, M. Schneeberger (Drummond) dépose :

L'extrait d'une pétition, signée par 137 citoyens et citoyennes de la circonscription de Drummond, concernant le transport d'un passager sur un véhicule tout-terrain et les hausses des droits d'immatriculation des motocyclettes.

(Dépôt n° 793-20071219)

Du consentement de l'Assemblée pour déroger à l'article 63 du Règlement, M. Drainville (Marie-Victorin) dépose :

L'extrait d'une pétition, signée par 3 906 citoyens et citoyennes du Québec, concernant le projet de transfert de chirurgies de l'Hôpital du Sacré-Cœur de Montréal vers la clinique privée RocklandMD.

(Dépôt n° 794-20071219)

Questions et réponses orales

Il est procédé à la période de questions orales des députés.

Motions sans préavis

Du consentement de l'Assemblée pour déroger à l'article 185 du Règlement, M. Dumont, chef de l'opposition officielle, M. Charest, premier ministre, et M. Gendron, leader du deuxième groupe d'opposition, proposent conjointement :

QUE l'Assemblée nationale souligne le départ à la retraite du courriériste parlementaire Norman Delisle, doyen des journalistes de la Tribune de la presse, et le remercie pour sa contribution remarquable à la vie démocratique québécoise et à la vitalité de la langue française.

Du consentement de l'Assemblée, un débat s'ensuit.

Le débat terminé, la motion est adoptée.

Du consentement de l'Assemblée pour déroger à l'article 185 du Règlement, M. Gaudreault (Jonquière), M. Côté (Dubuc), M. Bédard (Chicoutimi), Mme Courchesne, ministre de l'Éducation, du Loisir et du Sport, et M. Légaré (Vanier) proposent conjointement :

QUE l'Assemblée nationale félicite la ville de Saguenay pour l'obtention d'une tranche en juin prochain de la prestigieuse Coupe des Nations des moins de 23 ans de l'Union Cycliste Internationale, et rappelle qu'il s'agit de la première fois que cet événement aura lieu à l'extérieur de l'Europe.

Du consentement de l'Assemblée, la motion est adoptée.

Du consentement de l'Assemblée pour déroger à l'article 185 du Règlement, M. Curzi (Borduas), Mme St-Pierre, ministre de la Culture, des Communications et de la Condition féminine, et M. Benjamin (Berthier) proposent conjointement :

QUE l'Assemblée nationale félicite M. Yannick Nézet-Séguin, directeur artistique de l'Orchestre Métropolitain du Grand Montréal pour ses récentes nominations à titre de directeur musical du Rotterdams Philharmonisch Orkest et de chef principal invité du London Philharmonic Orchestra, et qu'elle souligne son immense fierté de voir un grand talent ainsi reconnu sur la scène internationale.

Du consentement de l'Assemblée, la motion est adoptée.

Conformément à l'article 146 du Règlement, M. Fournier, leader du gouvernement, propose :

> QUE la Commission des affaires sociales procède à une consultation générale à l'égard du projet de loi n° 63, Loi modifiant la Charte des droits et libertés de la personne, et ce à compter du 12 février 2008 ;
>
> QUE les mémoires soient reçus au Secrétariat des commissions au plus tard le 1er février 2008 ;
>
> QUE la ministre de la Culture, des Communications et de la Condition féminine soit membre de ladite commission pour la durée du mandat.

Du consentement de l'Assemblée, la motion est adoptée.

Conformément à l'article 146 du Règlement, M. Fournier, leader du gouvernement, propose :

> QUE la Commission des institutions, dans le cadre de l'étude du projet de loi n° 54, Loi modifiant la Loi sur la police et d'autres dispositions législatives, procède à des consultations particulières et tienne des auditions publiques les 30 et 31 janvier 2008, et qu'à cette fin elle entende les organismes suivants :
>
> – Administration régionale Kativik
> – Assemblée des Premières Nations du Québec et du Labrador
> – Association des chefs policiers autochtones
> – Association des policières et des policiers provinciaux
> – Conférence régionale des élus de la Baie-James
> – Grand conseil des Cris (Eeyou Istchee)
> – Municipalité de la Baie-James et ville de Lebel-sur-Quévillon
> – Ville de Chapais

– Ville de Chibougamau

– Ville de Matagami

QU'une période de 15 minutes soit prévue pour les remarques préliminaires partagée également entre le groupe parlementaire formant le gouvernement, le groupe parlementaire formant l'opposition officielle et le deuxième groupe d'opposition ;

QUE la durée maximale de l'exposé de chaque organisme soit de 15 minutes et l'échange avec les membres de la commission soit d'une durée maximale de 45 minutes partagées de la façon suivante : 17 minutes pour les membres du groupe parlementaire formant le gouvernement, 15 minutes pour les membres du groupe parlementaire formant l'opposition officielle et 13 minutes pour les membres du deuxième groupe d'opposition ;

QU'une période de 15 minutes soit prévue pour les remarques finales partagée également entre le groupe parlementaire formant le gouvernement, le groupe parlementaire formant l'opposition officielle et le deuxième groupe d'opposition ;

QUE le ministre responsable des Affaires autochtones soit membre de ladite commission pour la durée du mandat.

Du consentement de l'Assemblée, la motion est adoptée.

———————

Conformément à l'article 146 du Règlement, M. Fournier, leader du gouvernement, propose :

QUE la Commission des institutions, dans le cadre de l'étude du projet de loi n° 50, Loi modifiant le Code des professions et d'autres dispositions législatives dans le domaine de la santé mentale et des relations humaines, procède à des consultations particulières et tienne des auditions publiques les 12, 13 et 14 février 2008, et qu'à cette fin elle entende les organismes suivants :

- Ordre professionnel des travailleurs sociaux du Québec
- Ordre professionnel des conseillers et conseillères d'orientation et des psychoéducateurs et psychoéducatrices du Québec
- Ordre professionnel des psychologues du Québec
- Ordre professionnel des ergothérapeutes du Québec
- Ordre professionnel des infirmières et des infirmiers du Québec
- Collège des médecins
- Fédération de la santé et des services sociaux
- Ordre des orthophonistes et audiologistes du Québec
- Ordre professionnel des diététistes du Québec
- Association des centres jeunesse du Québec
- Centrale des syndicats du Québec
- Conseil interprofessionnel du Québec
- Regroupement national des techniciennes et techniciens en travail social du Québec
- Coalition québécoise des professionnels de l'éducation spécialisée
- Association québécoise d'établissements de santé et de services sociaux
- Regroupement des enseignantes et enseignants du collégial en techniques de travail social du Québec
- Association des établissements de réadaptation en déficience physique du Québec
- Société québécoise des psychothérapeutes professionnel(le)s du Québec
- Association provinciale des professionnels en technique d'éducation spécialisée
- Fédération québécoise des établissements de réadaptation en déficience intellectuelle

QU'une période de 15 minutes soit prévue pour les remarques préliminaires partagée également entre le groupe parlementaire formant le gouvernement, le groupe parlementaire formant l'opposition officielle et le deuxième groupe d'opposition ;

QUE la durée maximale de l'exposé de chaque organisme soit de 15 minutes et l'échange avec les membres de la commission soit d'une durée maximale de 45 minutes partagées de la façon suivante : 17 minutes pour les membres du groupe parlementaire formant le gouvernement, 15 minutes pour les membres du groupe parlementaire formant l'opposition officielle et 13 minutes pour les membres du deuxième groupe d'opposition ;

QU'une période de 15 minutes soit prévue pour les remarques finales partagée également entre le groupe parlementaire formant le gouvernement, le groupe parlementaire formant l'opposition officielle et le deuxième groupe d'opposition ;

QUE le ministre de la Justice soit membre de ladite commission pour la durée du mandat.

Du consentement de l'Assemblée, la motion est adoptée.

AFFAIRES DU JOUR

Projets de loi du gouvernement

Adoption

Mme Jérôme-Forget, ministre responsable de l'Administration gouvernementale et présidente du Conseil du trésor, propose que le projet de loi n° 52, Loi modifiant diverses dispositions législatives concernant les régimes de retraite du secteur public, soit adopté.

Après débat, la motion est adoptée et, en conséquence, le projet de loi n° 52 est adopté.

Projets de loi publics au nom des députés

Adoption du principe

M. Chagnon (Westmount–Saint-Louis) propose que le principe du projet de loi n° 198, Loi modifiant la Loi sur la Fondation Jean-Charles-Bonenfant, soit maintenant adopté.

Après débat, la motion est adoptée et, en conséquence, le principe du projet de loi n° 198 est adopté.

M. Gautrin, leader adjoint du gouvernement, propose que le projet de loi n° 198 soit renvoyé pour étude détaillée à la commission plénière.

La motion est adoptée.

Commission plénière

M. Gautrin, leader adjoint du gouvernement, propose que l'Assemblée se constitue en commission plénière afin d'étudier en détail le projet de loi n° 198, Loi modifiant la Loi sur la Fondation Jean-Charles-Bonenfant.

La motion est adoptée.

_____

Le projet de loi n° 198 est étudié en commission plénière, puis il est rapporté.

_____

Le rapport est adopté.

Adoption

Du consentement de l'Assemblée pour déroger à l'article 230 du Règlement, M. Chagnon (Westmount–Saint-Louis) propose que le projet de loi n° 198, Loi modifiant la Loi sur la Fondation Jean-Charles-Bonenfant, soit adopté.

Après débat, la motion est adoptée et, en conséquence, le projet de loi n° 198 est adopté.

Adoption du principe

M. Turp (Mercier) propose que le principe du projet de loi n° 197, Loi proclamant la Journée internationale de la paix, soit maintenant adopté.

Après débat, la motion est adoptée et, en conséquence, le principe du projet de loi n° 197 est adopté.

M. Gautrin, leader adjoint du gouvernement, propose que le projet de loi n° 197 soit renvoyé pour étude détaillée à la commission plénière.

La motion est adoptée.

Commission plénière

M. Gautrin, leader adjoint du gouvernement, propose que l'Assemblée se constitue en commission plénière afin d'étudier en détail le projet de loi n° 197, Loi proclamant la Journée internationale de la paix.

La motion est adoptée.

Le projet de loi n° 197 est étudié en commission plénière, puis il est rapporté.

Le rapport est adopté.

Adoption

Du consentement de l'Assemblée pour déroger à l'article 230 du Règlement, M. Turp (Mercier) propose que le projet de loi n° 197, Loi proclamant la Journée internationale de la paix, soit adopté.

Après débat, la motion est adoptée et, en conséquence, le projet de loi n° 197 est adopté.

Projets de loi d'intérêt privé

Adoption du principe

M. Lévesque (Lévis) propose que le principe du projet de loi d'intérêt privé n° 204, Loi concernant la Ville de Lévis, soit adopté.

Après débat, la motion est adoptée à la majorité des voix et, en conséquence, le principe du projet de loi d'intérêt privé n° 204 est adopté.

Adoption

M. Lévesque (Lévis) propose que le projet de loi d'intérêt privé n° 204, Loi concernant la Ville de Lévis, soit adopté.

La motion est adoptée à la majorité des voix et, en conséquence, le projet de loi d'intérêt privé n° 204 est adopté.

Adoption du principe

M. Camirand (Prévost) propose que le principe du projet de loi d'intérêt privé n° 206, Loi concernant la Ville de Saint-Jérôme, soit adopté.

Après débat, la motion est adoptée et, en conséquence, le principe du projet de loi d'intérêt privé n° 206 est adopté.

Adoption

M. Camirand (Prévost) propose que le projet de loi d'intérêt privé n° 206, Loi concernant la Ville de Saint-Jérôme, soit adopté.

La motion est adoptée et, en conséquence, le projet de loi d'intérêt privé n° 206 est adopté.

Adoption du principe

M. Diamond (Marguerite-D'Youville) propose que le principe du projet de loi d'intérêt privé n° 207, Loi modifiant la Loi concernant Le Club de Golf Boucherville, soit adopté.

Après débat, la motion est adoptée et, en conséquence, le principe du projet de loi d'intérêt privé n° 207 est adopté.

Adoption

M. Diamond (Marguerite-D'Youville) propose que le projet de loi d'intérêt privé n° 207, Loi modifiant la Loi concernant Le Club de Golf Boucherville, soit adopté.

La motion est adoptée et, en conséquence, le projet de loi d'intérêt privé n° 207 est adopté.

Adoption du principe

M. Paradis (Brome-Missisquoi) propose que le principe du projet de loi d'intérêt privé n° 208, Loi modifiant la Loi concernant L'Union des municipalités de la province de Québec (Union of Municipalities of the Province of Québec), soit adopté.

La motion est adoptée et, en conséquence, le principe du projet de loi d'intérêt privé n° 208 est adopté.

Adoption

M. Paradis (Brome-Missisquoi) propose que le projet de loi d'intérêt privé n° 208, Loi modifiant la Loi concernant L'Union des municipalités de la province de Québec (Union of Municipalities of the Province of Québec), soit adopté.

La motion est adoptée et, en conséquence, le projet de loi d'intérêt privé n° 208 est adopté.

Adoption du principe

M. Tomassi (LaFontaine) propose que le principe du projet de loi d'intérêt privé n° 209, Loi concernant Marie Francine Sonia Sophie Bisson, soit adopté.

Après débat, la motion est adoptée et, en conséquence, le principe du projet de loi d'intérêt privé n° 209 est adopté.

Adoption

M. Tomassi (LaFontaine) propose que le projet de loi d'intérêt privé n° 209, Loi concernant Marie Francine Sonia Sophie Bisson, soit adopté.

La motion est adoptée et, en conséquence, le projet de loi d'intérêt privé n° 209 est adopté.

Adoption du principe

M. Auclair (Vimont) propose que le principe du projet de loi d'intérêt privé n° 210, Loi constituant la Société du chemin de fer de la Gaspésie, soit adopté.

Après débat, la motion est adoptée et, en conséquence, le principe du projet de loi d'intérêt privé n° 210 est adopté.

Adoption

M. Auclair (Vimont) propose que le projet de loi d'intérêt privé n° 210, Loi constituant la Société du chemin de fer de la Gaspésie, soit adopté.

Après débat, la motion est adoptée et, en conséquence, le projet de loi d'intérêt privé n° 210 est adopté.

Adoption du principe

M. Bergeron (Verchères) propose que le principe du projet de loi d'intérêt privé n° 211, Loi modifiant la Loi concernant la Ville de Varennes, soit adopté.

Après débat, la motion est adoptée et, en conséquence, le principe du projet de loi d'intérêt privé n° 211 est adopté.

Adoption

M. Bergeron (Verchères) propose que le projet de loi d'intérêt privé n° 211, Loi modifiant la Loi concernant la Ville de Varennes, soit adopté.

Après débat, la motion est adoptée et, en conséquence, le projet de loi d'intérêt privé n° 211 est adopté.

Adoption du principe

M. Bérubé (Matane) propose que le principe du projet de loi d'intérêt privé n° 212, Loi concernant la Ville de Matane, soit adopté.

Après débat, la motion est adoptée et, en conséquence, le principe du projet de loi d'intérêt privé n° 212 est adopté.

Adoption

M. Bérubé (Matane) propose que le projet de loi d'intérêt privé n° 212, Loi concernant la Ville de Matane, soit adopté.

Après débat, la motion est adoptée et, en conséquence, le projet de loi d'intérêt privé n° 212 est adopté.

À 12 h 21, à la demande de M. Gautrin, leader adjoint du gouvernement, Mme Houda-Pepin, première vice-présidente, suspend la séance jusqu'à 15 heures.

La séance reprend à 15 h 02.

Projets de loi du gouvernement

Prise en considération de rapports de commissions

Du consentement de l'Assemblée pour déroger aux articles 252 et 253 du Règlement, l'Assemblée prend en considération le rapport de la Commission des transports et de l'environnement qui a procédé à l'étude détaillée du projet de loi n° 42, Loi modifiant le Code de la sécurité routière et le Règlement sur les points d'inaptitude, ainsi que les amendements transmis par Mme Boulet, ministre des Transports.

Les amendements sont déclarés recevables.

Les amendements sont adoptés.

Le rapport amendé est adopté.

Adoption

Du consentement de l'Assemblée pour déroger à l'article 230 du Règlement, Mme Boulet, ministre des Transports, propose que le projet de loi n° 42, Loi modifiant le Code de la sécurité routière et le Règlement sur les points d'inaptitude, soit adopté.

Après débat, la motion est adoptée et, en conséquence, le projet de loi n° 42 est adopté.

_____

À 15 h 53, M. Chagnon, deuxième vice-président, suspend les travaux pour quelques instants.

_____

Les travaux reprennent à 16 h 42.

_____

Prise en considération de rapports de commissions

Du consentement de l'Assemblée pour déroger aux articles 252 et 253 du Règlement, l'Assemblée prend en considération le rapport de la Commission de l'économie et du travail qui a procédé à l'étude détaillée du projet de loi n° 39, Loi modifiant la Loi sur les forêts et d'autres dispositions législatives, ainsi que les amendements transmis par M. Béchard, ministre des Ressources naturelles et de la Faune.

Les amendements sont déclarés recevables.

Les amendements sont adoptés.

Le rapport amendé est adopté.

Adoption

Du consentement de l'Assemblée pour déroger à l'article 230 du Règlement, M. Béchard, ministre des Ressources naturelles et de la Faune, propose que le projet de loi n° 39, Loi modifiant la Loi sur les forêts et d'autres dispositions législatives, soit adopté.

Après débat, la motion est adoptée et, en conséquence, le projet de loi n° 39 est adopté.

Prise en considération de rapports de commissions

Du consentement de l'Assemblée pour déroger à l'article 253 du Règlement, l'Assemblée prend en considération le rapport de la Commission des finances publiques qui a procédé à l'étude détaillée du projet de loi n° 44, Loi modifiant la Loi sur l'administration financière et la Loi sur le ministère des Finances.

Le rapport est adopté.

Adoption

Du consentement de l'Assemblée pour déroger à l'article 230 du Règlement, Mme Jérôme-Forget, ministre des Finances, propose que le projet de loi n° 44, Loi modifiant la Loi sur l'administration financière et la Loi sur le ministère des Finances, soit adopté.

Après débat, la motion est mise aux voix ; un vote par appel nominal est exigé.

La motion est adoptée par le vote suivant :

(Vote n° **35** en annexe)

Pour: **66** Contre: **36** Abstention: **0**

En conséquence, le projet de loi n° 44 est adopté.

Projets de loi publics au nom des députés

Adoption du principe

M. Benjamin (Berthier) propose que le principe du projet de loi n° 193, Loi modifiant la Loi sur le cinéma, soit maintenant adopté.

Un débat s'ensuit.

M. Fournier, leader du gouvernement, propose l'ajournement du débat.

La motion est adoptée.

Mme Normandeau, vice-première ministre, M. Dumont, chef de l'opposition officielle, et Mme Marois, chef du deuxième groupe d'opposition, font quelques commentaires à l'occasion de l'ajournement de l'Assemblée jusqu'à la prochaine période de travaux parlementaires.

M. le président fait également quelques commentaires.

Du consentement de l'Assemblée pour déroger à l'article 21 du Règlement, les travaux se poursuivent au-delà de 18 heures.

M. Fournier, leader du gouvernement, propose l'ajournement des travaux au mardi 11 mars 2008, à 10 heures.

La motion est adoptée.

En conséquence, à 18 h 23, M. le président lève la séance et l'Assemblée s'ajourne au mardi 11 mars 2008, à 10 heures.

Le Président

MICHEL BISSONNET

ANNEXE

Votes par appel nominal

Sur la motion de Mme Jérôme-Forget, ministre des Finances, proposant l'adoption du projet de loi n° 44, Loi modifiant la Loi sur l'administration financière et la Loi sur le ministère des Finances :

(Vote n° 35)

POUR - 66

Arcand	Couillard	Jérôme-Forget	Pelletier
Arseneau	Cousineau	Kelley	*[Chapleau]*
Auclair	Curzi	L'Écuyer	Pelletier
Beauchamp	Deslières	*[Pontiac]*	*[Rimouski]*
Béchard	Drainville	Legault	Richard
Bédard	Dubourg	Lelièvre	Simard
Bergeron	Dufour	Lemay	Sklavounos
Bergman	Dupuis	Lessard	St-Pierre
Bérubé	Ferland	MacMillan	Tomassi
Blais	Fournier	Maltais	Trottier
Bouchard	Gagnon-Tremblay	Marcoux	Turp
Boulet	Gaudreault	Marois	Vallée
Charlebois	Gautrin	Ménard	Vallières
Cholette	Gendron	Morasse	Wawanoloath
Clermont	Girard	Normandeau	Whissell
Cloutier	Gonthier	Ouellette	
Copeman	Hamad	Pagé	
Côté	James	Paquet	

CONTRE - 36

Beaupré	Diamond	Laporte	Proulx
Benjamin	Domingue	Leblanc	Riedl
Benoit	Dorion	L'Écuyer	Roux
Bonnardel	Dumont	*[Saint-Hyacinthe]*	Roy
Camirand	Francoeur	Légaré	*[Montmagny-L'Islet]*
Charbonneau	Gingras	Lévesque	Roy Verville
Damphousse	Gosselin	Merlini	Schneeberger
De Martin	Grandmont	Méthé	Taillon
Deschamps	Lapointe	Morin	Therrien
Desrochers	*[Groulx]*	Morissette	